

# La réforme des retraites : une pièce supplémentaire dans la machine anti-sociale et anti-écologique

Jean-Marie Harribey

## Contribution pour les Économistes atterrés

1<sup>er</sup> février 2023

Examinons comment la réforme des retraites s'inscrit dans la dynamique néolibérale de fuite en avant productiviste rendant difficile sinon impossible. Cette réforme voulue par le président Macron prévoit des mesures d'âge, de durée de cotisation, de chômage et d'emploi des seniors. Estimons cela sur la période 2023-2030, dès lors que cette réforme arrivera à son terme au début de la prochaine décennie, et qu'au même moment la France devra avoir réduit ses émissions de GES de 40 % (ou de 55 % si on suit les objectifs de la Commission européenne).

Sous les hypothèses suivantes :

- la productivité individuelle du travail progresserait en moyenne de 0,6 % par an (c'est la tendance moyenne depuis 20 ans) ; d'où une multiplication de  $1,006^7 = 1,0428$
- l'emploi progresserait de 300 000 du fait des mesures d'âge et de durée de cotisations<sup>1</sup> et de 200 000 dus à un plus haut d'emploi des seniors (dans la meilleure hypothèse où l'emploi des jeunes ne serait pas rendu plus difficile), soit une multiplication de l'emploi par  $1,0185^2$ .

En 7 ans, la production serait multipliée par  $1,0428 \times 1,0185 = 1,062$ , une augmentation de 0,86 % en taux annuel.

### Production, intensité de la production en carbone et émissions de GES

Au cours des dernières décennies, l'intensité de la production en émissions de GES (mesurés en équivalent carbone) a diminué de 1,5 % en moyenne par an<sup>3</sup>. Supposons que, grâce de meilleurs investissements, des améliorations techniques et des modifications comportementales, cette intensité diminue de 2 % an d'ici 2030 : une multiplication par  $0,98^7 = 0,868$ .

À partir de la relation :

variation des GES = variation de la production x variation de l'intensité de la production en GES

on obtient en 7 ans une variation des émissions de GES de :

---

<sup>1</sup> Mathieu Plane (OFCE) estime l'impact à 200 000 jusqu'en 2027 (*Les Échos*, 26 janvier 2023). Je prolonge la tendance de 100 000 de plus jusqu'en 2030.

<sup>2</sup> Sur la base de 27 millions d'actifs employés.

<sup>3</sup> En retenant -1,5 % par an, on est même légèrement optimiste par rapport aux estimations récentes de l'Agence internationale de l'énergie : « *The rate at which the energy efficiency of different economies improves is a crucial variable in our Outlook. Between 2017 and 2020, energy intensity has improved on average by 1.3% per year – considerably lower than the 2.1% seen between 2011 and 2016 – and the rate of improvement further slowed to 0.5% in 2021* ». (AIE, World Energy Outlook, 2022, p. 44, <https://iea.blob.core.windows.net/assets/830fe099-5530-48f2-a7c1-11f35d510983/WorldEnergyOutlook2022.pdf>).

$\Delta \text{GES} = 1,062 \times 0,868 = 0,9219$ , soit une baisse de 7,81 % sur 7 ans, alors qu'il faudrait atteindre  $-40\%$  ou  $-55\%$ <sup>4</sup>.

*Remarquons que, dans cette simulation, le coup de pouce donné par la réforme des retraites à la production et l'emploi entraînerait une diminution des émissions à peine plus faible que si cette réforme n'intervenait pas : dans ce dernier cas on aurait :*

*$\Delta \text{GES} = 1,0428 \times 0,868 = 0,90515$ , soit une baisse de 9,48 %. L'écart de variation de la quantité de GES avec ou sans réforme est limité dans ces simulations à 1,67 point de pourcentage. On verra plus loin la conséquence de ce constat.*

Quelle serait la variation de l'intensité de la production en GES nécessaire pour obtenir une réduction de 40 % des GES avec les mêmes hypothèses de productivité et de production ?

$\Delta \text{intensité} = 0,6 / 1,062 = 0,565$  en 7 ans, soit une baisse 7,83 % par an, au lieu de la baisse réalisée au cours des dernières décennies de 1,5% par an ou des  $-2\%$  simulés.

Si l'objectif de 55 % de baisse était retenu, la baisse de l'intensité nécessaire serait de :  $0,45 / 1,062 = 0,4237$  en 7 ans, soit une baisse 11,54 % par an.

Quelle serait la variation de la production en maintenant les hypothèses d'emploi, de productivité et de baisse annuelle de l'intensité de la production en GES de 2 % ?

$\Delta \text{production} = 0,6 / 0,868 = 0,691$ , soit une baisse annuelle de 5,14 % ;  
ou bien  $0,45 / 0,868 = 0,518$ , soit une baisse annuelle de 8,96 %.

Quels que soient les cas de figure, les objectifs explicites ou implicites d'évolution de la production de l'emploi et de la productivité sous-jacents au projet de réforme des retraites semblent peu cohérents avec l'objectif écologique de réduction des émissions de GES. Travailler plus pour produire plus serait une impasse.

### Tableau récapitulatif

De 2005 à 2019 :

Production : x 1,5 ; GES : x 1,25 (GES/hab : x 1,04 ; population x 1,2)

Intensité de la production en GES : x 0,83, soit  $-17\%$  ou  $-1,3\%$ /an

	France (Europe)							Monde	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	<b><math>-40\%</math> de GES en 2030</b>	<b><math>-55\%</math> de GES en 2030</b>	$-40\%$ de GES en 2030	$-55\%$ de GES en 2030	$-80\%$ de GES en 2050 avec (3)	$-80\%$ de GES en 2050 avec (4)	$-80\%$ de GES en 2050 lissé	$-80\%$ de GES en 2050	$-80\%$ de GES en 2050
$\Delta$ de l'intensité de la production en GES par an	<b><math>-2\%</math></b>	<b><math>-2\%</math></b>	$-7,83\%$	$-11,54\%$	$-5,06\%$	$-4,26\%$	$-6,35\%$	$-6,72\%$	$-7,63\%$
$\Delta$ de la production par an	<b><math>-5,14\%</math></b>	<b><math>-8,96\%</math></b>	$0,6\%$	$0,6\%$	$0,6\%$	$0,6\%$	$0,6\%$	$1\%$	$2\%$

**Lecture :** les deux colonnes en rouge (1 et 2) partent de l'hypothèse où on réaliserait une diminution de 2 % par an de l'intensité de la production en GES et elles calculent de combien devrait varier la production en 2030 en fonction de l'objectif ( $-40\%$  de GES ou  $-50\%$ ).

Les deux colonnes en bleu (2 et 5) et en vert (4 et 6) : si on a déjà atteint l'objectif de 2030, quelle diminution de l'intensité en GES faut-il réaliser en 2050 si on a une croissance économique de 0,6 % par an ?

<sup>4</sup> L'objectif de baisse des émissions de carbone de 40 % retenu par le gouvernement français en 2030 ou de 55 % par la Commission européenne se situe par rapport au niveau qui était atteint en 1990. Mais comme l'empreinte carbone n'a pas diminué véritablement depuis ce moment-là, on calcule ici comme si ces objectifs sont fixés par rapport au niveau actuel.

La colonne noire (7) lisse la réduction des GES jusqu'en 2050 sans passer par l'étape de 2030. Les deux colonnes Monde (8 et 9) font varier la production (1 % et 2 % par an) pour déterminer la baisse de l'intensité en GES nécessaire.

Bien entendu, des arbitrages et donc des compromis entre les choix extrêmes retenus ci-dessus pour fixer les idées sont toujours possibles, mais sans résoudre véritablement toutes les contradictions.

En, particulier, l'ampleur de la réduction de l'empreinte carbone et la rapidité avec laquelle elle doit intervenir sous peine d'emballlement climatique sont telles que nous sommes placés devant un dilemme vital : une énorme décroissance de la production immédiate ou bien un chamboulement très rapide de l'appareil productif capable de provoquer techniquement une diminution au moins aussi forte de l'intensité de la production en carbone. Dans le premier cas, ce serait la soutenabilité sociale qui risquerait d'être à court terme compromise ; dans le second, celle-ci ne serait peut-être pas compromise mais la contrainte sur l'intensité en carbone risquerait d'être indépassable.

La stratégie à même de surmonter ce dilemme devra sans aucun doute passer par une réduction drastique des inégalités, sans laquelle la contrainte écologique serait mise sur le dos des classes populaires, comme ce qu'il risque d'advenir encore avec une nouvelle réforme des retraites.

### **La prise en compte de la durée du travail**

Il reste auparavant à envisager une option opposée à la stratégie de travailler toujours plus. C'est celle de travailler moins si l'objectif de plein emploi n'est pas abandonné, individuellement, sinon en nombre d'heures travaillées globalement.

Sur la base de la durée annuelle du travail actuelle<sup>5</sup>, une année de cotisation supplémentaire correspond à 1638 heures pour un salarié, soit 2,5 % de plus sur une vie de 65 520 heures en 40 années<sup>6</sup>. Le passage de 40 à 43 années de cotisation<sup>7</sup> correspond à un allongement de la durée de travail sur la vie de 7,5 %<sup>8</sup>. Si la productivité horaire évoluait selon le rythme de 0,6 % par an, et si cette diminution du temps de travail individuel échelonnée sur 7 ans était compensée par une augmentation du même ordre du nombre d'emplois, la relation entre les différentes variables s'établirait ainsi :

$$\Delta \text{ intensité} = \Delta \text{ GES} / (\Delta \text{ productivité horaire} \times \Delta \text{ emploi} \times \Delta \text{ durée du travail})$$

$$= 0,6 / 1,0428 = 0,579, \text{ soit une diminution nécessaire de } 7,52 \% \text{ par an de}$$

l'intensité de la production en GES en 2030, c'est-à-dire entre 5 et 6 fois supérieure à ce que l'AIE constate dans la période récente.

### **Conclusion : la voie est étroite**

Surmonter ces contradictions présentes et à venir incline à penser qu'une véritable marge de manœuvre ne peut se dégager sans réduction importante des inégalités. Parce que l'on doit mettre en parallèle et en cohérence la réponse aux besoins sociaux, qui ne se limitent

<sup>5</sup> Pour les données actuelles : Dares, 2022, <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/donnees/la-duree-individuelle-du-travail>

<sup>6</sup> Le même taux d'accroissement concerne l'ensemble des actifs.

<sup>7</sup> On compare ici à 40 années car cette durée est revendiquée par la plupart des organisations syndicales.

<sup>8</sup> En suivant l'hypothèse défavorable du COR selon laquelle la durée moyenne de travail dans une année ne bougerait plus pendant le prochain demi-siècle (COR, 2022, p. 45-47).

d'ailleurs pas aux retraites, et celle pour faire face à la crise écologique<sup>9</sup>. En termes sociaux, politiques et culturels, nous sommes placés devant un choix de société. En termes économiques, mais qui ne sont pas triviaux, la répartition de la valeur ajoutée reste le point dur de toute transformation de la société. Comme le reconnaît sans fard un orfèvre en matière de réformes néolibérales, Christian Saint-Étienne, « Il faut rappeler que le travail est la seule source de création de richesses, le capital productif n'étant lui-même que du travail accumulé »<sup>10</sup>.

C'est dire combien la résolution des contradictions sociales et des contradictions écologiques ne sera pas un long fleuve tranquille. Et le temps presse. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si l'horizon temporel n'est pas à la même distance pour toutes les questions à résoudre. La temporalité du changement écologique est beaucoup plus longue que le temps nécessaire pour modifier un système humain de retraite. Mais ce sont les humains qui sont en mesure, de leur vivant, de modifier les trajectoires longues, même celles qui les dépassent individuellement. Raison de plus de refuser le projet macronien qui est d'ancrer un peu plus la société dans un *there is no alternative* définitif.

---

<sup>9</sup> J.-M. Harribey, « Réduction des inégalités pour que les retraites soient soutenables socialement et écologiquement », 28 janvier 2023, <http://harribey.u-bordeaux.fr/travaux/retraites/soutenables-socialement-ecologiquement-2023.pdf>.

<sup>10</sup> « Pour ou contre : faut-il faire contribuer les retraités à l'équilibre du système des pensions ? (Christian de Saint-Étienne face à Henri Sterdyniak », *La Tribune*, 26 janvier 2023, <https://www.latribune.fr/admin/preview/article>. On ne dira rien ici sur la confusion entre richesse et valeur, mais on n'en pense pas moins...